

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement spécialisé de type 8, destiné aux élèves présentant un trouble de l'apprentissage, est organisé uniquement au niveau primaire. Il recense principalement des élèves issus du début de l'enseignement primaire ordinaire. L'enseignement spécialisé de type 8 vise la réintégration dans l'enseignement ordinaire, or seul un élève sur deux bénéficie de ce dispositif d'intégration, essentiellement en première année différenciée. Les autres élèves sont orientés vers d'autres types d'enseignement spécialisé, tant dans le primaire que dans le secondaire où le type 1 est particulièrement bien représenté.

Après cinq années scolaires, les élèves qui quittent l'enseignement de type 8 en 2007-2008 pour entrer dans l'enseignement secondaire ordinaire sont plus de 30 % à ne plus être inscrits dans l'enseignement obligatoire.

L'enseignement spécialisé est destiné aux enfants et aux adolescents qui, sur la base d'un rapport d'inscription, doivent bénéficier d'un enseignement adapté en raison de leurs besoins spécifiques et de leurs possibilités pédagogiques<sup>1</sup>. Est précisé dans ce rapport, le type d'enseignement spécialisé que l'élève doit suivre.

L'enseignement spécialisé de type 8, organisé au niveau primaire uniquement, est plus spécifiquement destiné aux élèves atteints de troubles de l'apprentissage<sup>2</sup> : il s'adresse à des élèves n'ayant pas de troubles de l'intelligence mais pour lesquels les interventions dans l'enseignement ordinaire ne suffisent pas. Il a pour finalité la réintégration dans l'enseignement ordinaire.

Ce type d'enseignement rassemble 39 % de la population scolaire de l'enseignement primaire spécialisé en 2013-2014<sup>3</sup>. Afin d'approcher la problématique de la réintégration, cet indicateur étudie les flux d'entrées et de sorties de l'enseignement spécialisé de type 8, et ce durant deux transitions scolaires : entre 2007-2008 et 2008-2009 d'une part et entre 2012-2013 et 2013-2014 d'autre part.

#### Part des élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2008-2009 et en 2013-2014 ; et distribution des élèves entrés en 2008-2009 et en 2013-2014 dans l'enseignement de type 8 selon leur position scolaire (fig. 15.1)

Ces graphes répondent à la question suivante : où étaient les élèves l'année scolaire précédant leur entrée dans l'enseignement de type 8 ?

Parmi les élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2008-2009, 27 % (1 618 élèves) le suivent pour la première fois. En 2013-2014, les entrants représentent 30 % de l'ensemble des élèves du type 8, soit 2 053 élèves.

En 2008-2009, près de 17 % des élèves entrant dans l'enseignement spécialisé de type 8 proviennent de l'enseignement maternel ordinaire, pour 13 % en 2013-2014.

En 2013-2014, plus de deux tiers des élèves proviennent d'une première, deuxième ou troisième année primaire, alors qu'en 2008-2009, l'entrée dans le type 8 était plus fréquente en tout début de parcours scolaire (maternelle et première année primaire).

Par ailleurs, près de 3 % des élèves entrant dans l'enseignement de type 8 se trouvaient déjà dans l'enseignement spécialisé, mais dans un autre type d'enseignement.

#### Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2007-2008 et en 2012-2013 selon la position scolaire suivante (fig. 15.2)

Ces graphiques répondent à la question suivante : « où vont les élèves qui quittent l'enseignement de type 8 ? ».

L'enseignement primaire ordinaire est la destination de 5 % des élèves en 2008-2009 (82 élèves) et de 15 % en 2013-2014 (292 élèves). Cette augmentation importante peut être mise en relation avec l'augmentation de l'intégration<sup>4</sup> dans l'enseignement ordinaire d'élèves fréquentant l'enseignement spécialisé et particulièrement le type 8.

En 2008-2009, parmi les élèves sortant de l'enseignement spécialisé de type 8, 51 % se destinent à l'enseignement secondaire ordinaire; en 2013-2014, ce taux est de 40 %, avec une orientation massive vers la première année différenciée.

La poursuite des études dans l'enseignement secondaire spécialisé concerne 34 % d'élèves (558) en 2008-2009 et 39 % (649) en 2013-2014, majoritairement dans un enseignement de type 1 et dans une moindre mesure dans un type 3.

L'objectif de la réintégration des élèves de l'enseignement spécialisé de type 8 dans l'enseignement ordinaire n'est atteint que pour 56 % des élèves en 2008-2009 et 55 % en 2013-2014.

#### Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2007-2008 et entrant dans l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé en 2008-2009 selon leur position scolaire en 2013-2014 (fig. 15.3)

Parmi les 851 élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé de type 8 et entrés en secondaire en 2008-2009, 29 % ne fréquentent plus l'école en FW-B en 2013-2014.

Les élèves entrés dans le secondaire ordinaire sont massivement orientés dans l'enseignement qualifiant de forme professionnelle et seuls 14 % se retrouvent en sixième année, avec un parcours du secondaire « dans les temps ».

Les élèves entrés en secondaire spécialisé sont quant à eux majoritairement inscrits, cinq ans plus tard, dans l'enseignement de type 1 (forme 3). Parmi ces élèves, 5 % sont inscrits dans l'enseignement professionnel ordinaire et 6 % le sont dans l'enseignement en alternance.

1 Décret du 03/03/2004 organisant l'enseignement spécialisé – Art. 2 §1<sup>er</sup>.

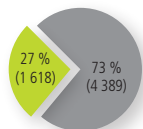
2 Idem – Art. 8 §8. « Le type 8 est destiné aux élèves pour lesquels l'examen pluridisciplinaire a conclu à des troubles des apprentissages. Ceux-ci peuvent se traduire par des difficultés dans le développement du langage ou de la parole et/ou dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture ou du calcul, sans qu'il y ait retard mental ou déficit majeur sur le plan physique, comportemental ou sensoriel. Ils doivent être considérés comme des troubles complexes aux origines multifactorielles. »

3 Voir l'indicateur 7 (*Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration*)

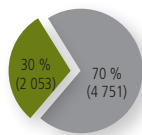
4 Décret du 03/03/2004, modifié par le décret du 5 février 2009 contenant des dispositions relatives à l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.

15.1 Part des élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2008-2009 et en 2013-2014 ; et distribution des élèves entrés pour la première fois en 2008-2009 et en 2013-2014 dans l'enseignement de type 8, selon leur position scolaire

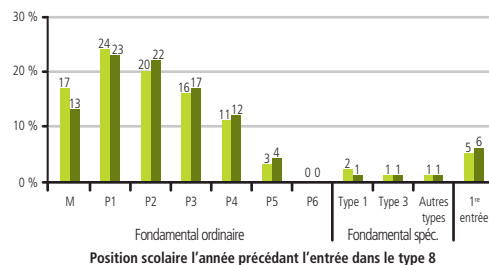
6 007 élèves en type 8 en 2008-2009



6 804 élèves en type 8 en 2013-2014



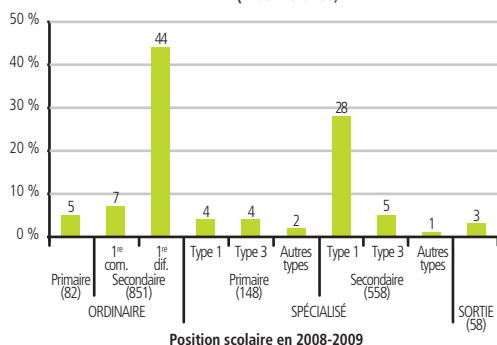
- Élèves entrés dans le type 8 en 2008-2009
- Élèves entrés dans le type 8 en 2013-2014
- Élèves maintenus en type 8



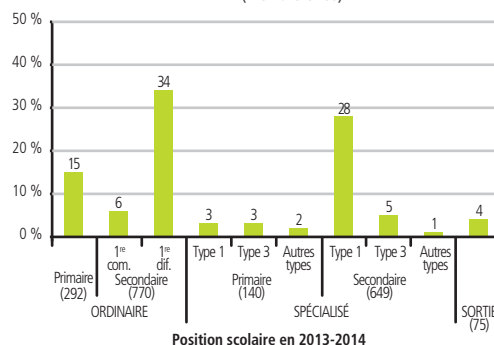
En 2008-2009, 1 618 élèves entrent pour la première fois dans le type 8. Ils représentent 27 % des élèves fréquentant l'enseignement de type 8. Parmi ces 1 618 élèves, 17 % étaient inscrits en maternelle ordinaire l'année scolaire précédente et c'est le cas de 13 % des 2 053 élèves entrant dans l'enseignement de type 8 en 2013-2014.

15.2 Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2007-2008 et en 2012-2013 selon la position scolaire l'année scolaire suivante

Répartition relative des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2007-2008 selon la position scolaire suivante, c'est-à-dire en 2008-2009 (1 697 élèves)



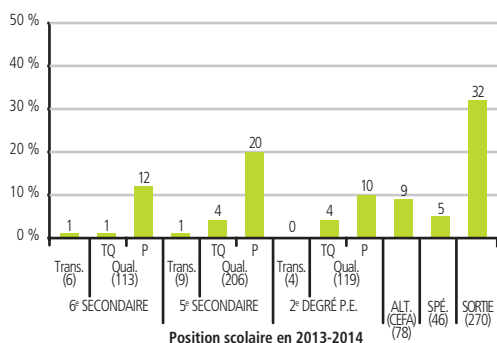
Répartition relative des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2012-2013 selon la position scolaire suivante, c'est-à-dire en 2013-2014 (1 926 élèves)



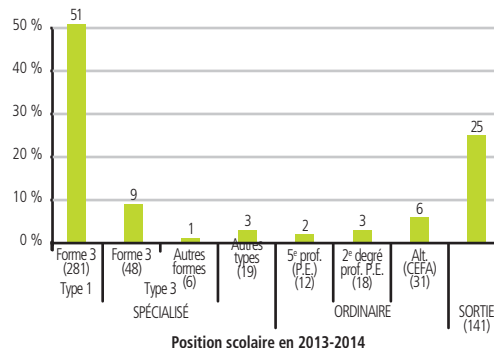
44 % des élèves qui sortent de l'enseignement de type 8 en 2007-2008 s'inscrivent, en 2008-2009, en 1<sup>re</sup> différenciée et c'est le cas de 34 % des élèves sortis en 2012-2013.

15.3 Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2007-2008 et entrant dans l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé en 2008-2009 selon leur position scolaire en 2013-2014

Entrée dans le secondaire ordinaire (851 élèves)



Entrée dans le secondaire spécialisé (558 élèves)



Parmi les 851 élèves sortis de l'enseignement de type 8 et entrés dans l'enseignement secondaire ordinaire en 2008-2009, 14 % sont inscrits en 6<sup>e</sup> année secondaire de plein exercice 5 ans plus tard, en 2013-2014.